Nous avons besoin de vous tous !

Publication : samedi 1 septembre 2018 16:00

La Lettre DES, septembre 2018

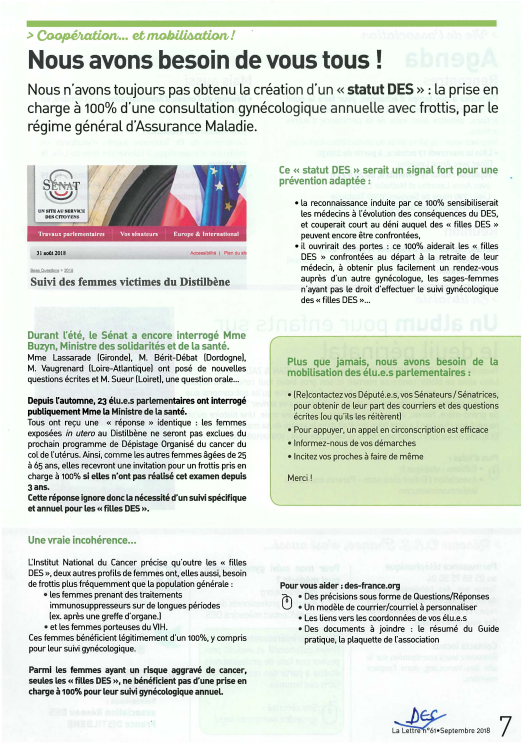

> Coopération... et mobilisation !

Nous avons besoin de vous tous !

Nous n'avons toujours pas obtenu la création d'un « **statut DES** » : la prise en charge à 100% d'une consultation gynécologique annuelle avec frottis, par le régime général d'Assurance Maladie.

Travaux parlementaires | Vos sénateurs | Europe & International

31 août 2018

Suivi des femmes victimes du Distilbène

Durant l'été, le Sénat a encore interrogé Mme Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé.

Mme Lassarade (Gironde), M. Bérit-Débat (Dordogne), M. Vaugrenard (Loire-Atlantique) ont posé de nouvelles questions écrites et M. Sueur (Loiret), une question orale...

Depuis l'automne, 23 élu.e.s parlementaires ont interrogé publiquement Mme la Ministre de la santé.

Tous ont reçu une « réponse » identique : les femmes exposées *in utero* au Distilbène ne seront pas exclues du prochain programme de Dépistage Organisé du cancer du col de l'utérus. Ainsi, comme les autres femmes âgées de 25 à 65 ans, elles recevront une invitation pour un frottis pris en charge à 100% **si elles n'ont pas réalisé cet examen depuis 3 ans.**

Cette réponse ignore donc la nécessité d'un suivi spécifique et annuel pour les « filles DES ».

Une vraie incohérence...

L'Institut National du Cancer précise qu'outre les « filles DES », deux autres profils de femmes ont, elles aussi, besoin de frottis plus fréquemment que la population générale :

- les femmes prenant des traitements immunosuppresseurs sur de longues périodes (ex. après une greffe d'organe.)
- et les femmes porteuses du VIH.

Ces femmes bénéficient légitimement d'un 100%, y compris pour leur suivi gynécologique.

Parmi les femmes ayant un risque aggravé de cancer, seules les « filles DES », ne bénéficient pas d'une prise en charge à 100% pour leur suivi gynécologique annuel.

Ce « statut DES » serait un signal fort pour une prévention adaptée :

- la reconnaissance induite par ce 100% sensibiliserait les médecins à l'évolution des conséquences du DES, et couperait court au déni auquel des « filles DES » peuvent encore être confrontées,
- il ouvrirait des portes : ce 100% aiderait les « filles DES » confrontées au départ à la retraite de leur médecin, à obtenir plus facilement un rendez-vous auprès d'un autre gynécologue, les sages-femmes n'ayant pas le droit d'effectuer le suivi gynécologique des « filles DES »...

Plus que jamais, nous avons besoin de la mobilisation des élu.e.s parlementaires :

- (Re)contactez vos Député.e.s, vos Sénateurs / Sénatrices, pour obtenir de leur part des courriers et des questions écrites (ou qu'ils les réitèrent)
- Pour appuyer, un appel en circonscription est efficace
- Informez-nous de vos démarches
- Incitez vos proches à faire de même

Merci !

Pour vous aider : des-france.org

- Des précisions sous forme de Questions/Réponses
- Un modèle de courrier/courriel à personnaliser
- Les liens vers les coordonnées de vos élu.e.s
- Des documents à joindre : le résumé du Guide pratique, la plaquette de l'association

DES

La Lettre N°61•Septembre 2018 7

Phoca PDF